

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2020-56

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 23

votants : 29

OBJET :

**ACCUEIL DE LOISIRS
SPORT VACANCES -
TARIFS POUR LA
SESSION
D'AUTOMNE 2020**

L'an deux mil vingt,
le : **Lundi 28 septembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2020.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlene
RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly
VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, Mme Véronique LOUWAGIE,
M. Stéphane CLOUET, Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON,
M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Cédric COQUELIN,
M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, M. Philippe RONDEL,
Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : M. Lionel GONNET qui a donné pouvoir à
M. Philippe VAN-HOORNE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir
à M. Didier COUSIN, M. Abdellah LHESSANI qui a donné pouvoir à
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Marie-José MARTIN qui a
donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Isabelle DUVAL DE
LAGUIERCE qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE et
Mme Isabelle CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à Mme Lucie CLOUARD.

Monsieur Mickaël MESNIL a été nommé Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : **- 1 OCT. 2020**

Publié

le : **- 1 OCT. 2020**

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Dans le cadre de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 lui
conférant le pouvoir d'exercer certaines compétences
énumérées par l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales, sans passer par les organes
délibérants, Monsieur le Maire avait pris une décision modifiant
les tarifs du service Sport Vacances.

Cette décision se justifiait par l'application d'un protocole
sanitaire qui impliquait des règles strictes dans le cadre du
service de restauration, notamment le recours à des paniers
repas individuels.

Pour la session d'été 2020, les tarifs avaient été alignés sur ceux
du service Accueil de Loisirs Roland Boudet.

Le respect d'un protocole sanitaire reste toujours d'actualité. En
conséquence, il a été acté que le même fonctionnement serait
reconduit pour la session Sport Vacances d'automne 2020.

Accusé de réception en préfecture
061-216102145-20200928-2020-56-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

Vu que ce choix fonctionnel implique un surcoût pour la Ville de L'Aigle dans la mesure où l'activité Sport vacances ne prévoit pas de distribution de repas ; il est proposé de conserver, pour la session d'automne 2020, la grille tarifaire appliquée au cours de la session d'été 2020.

Vous trouverez ci-dessous, la grille tarifaire appliquée sur la session d'été 2020 et sur laquelle le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour la session d'automne 2020 :

	QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIFS COMMUNE PROPOSÉS* SESSION AUTOMNE 2020	TARIFS HORS COMMUNE PROPOSÉS* SESSION AUTOMNE 2020
TARIF 1	QF <= 510 € ou Enfant placé en famille d'accueil	15.00 €	29.50 €
TARIF 2	511 € <= QF <= 700 €	17.00 €	31.50 €
TARIF 3	701 € <= QF <= 999 €	19.00 €	33.50 €
TARIF 4	QF >= 1 000 € ou QF ou revenus non communiqués	21.00 €	35.50 €

* Tarifs à la semaine

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

➤ ***APPROUVE la grille tarifaire applicable au service Sport vacances pour la session d'automne 2020.***

Les recettes seront encaissées sur l'imputation 421 70631 311 du Budget Général.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE